

18/11/2024



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

Réglementation tempo-
raire de la circulation
Rue des Droits de
l'Homme et rue de la
Tonnellerie

Travaux effectués
par Ent. EUROVIA

Certifiée exécutoire

Publication / Notification :
18/11/2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA, Avenue Evariste Gallois à Tulle (19000).

Travaux effectués pour le compte de l'Agglo de Brive.

Considérant que pour permettre des travaux de création du giratoire d'accès à la voie nord, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité sur la rue de la Tonnellerie et la Rue des Droits de l'Homme.

ARRÊTE

Article 1 – Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la circulation de tous les véhicules s'effectuera la rue de la Tonnellerie avec un rétrécissement de chaussée nécessitant un alternat par feux au droit du chantier et une limitation de vitesse à 30 km/h du 25 novembre 2024 au 13 décembre 2024 inclus.

Article 2 – Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la circulation de tous les véhicules sera interdite sauf services et riverains rue des Droits de l'Homme du 25 novembre 2024 au 13 décembre 2024 inclus. Une déviation sera mise en place par le chemin de la Galive et la rue de Laumeuil.

Article 3 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
- Monsieur le Responsable des Services de la Commune,
- Entreprise EUROVIA.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 18 novembre 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE